



## Devis signé non connu

-----  
Par tranganna

Bonjour

Nous avons fait venir une entreprise pour faire le devis de rénovation énergétique « Loire Solaire Clim Chauffage » situé à 42 avenue de Montbrison, 42160 Andrezieux -Boutheon le 21/11/2023.

Ce jour de rendez-vous, le conseiller a visité notre maison, discuté les possibilités d'installation et donné les informations pour les aides de l'état pour cette rénovation. Globalement, il a dit que le frais environ 31.000 euros mais il y aura l'aide environ 25.000 euros si on voudrai monter le dossier pour demander l'aide, que ça va bientôt terminer les aides à la fin de l'année 2023, il faudra monter le dossier pour gagner du temps. Nous avons accepté de monter le dossier et demandé en même temps le devis pour réfléchir.

D'abord, le conseiller a créé le dossier sur son ordinateur, demandé notre numéro de téléphone puis demandé le code de signer un document envoyé à notre téléphone pour activer le dossier. Nous avons donné le code envoyé sans rien vérifié ce qu'il fait sur son ordinateur.

Ensuite, il demande un chèque de 1000 euros pour acompte.

Nous n'avons pas accepté de donner le chèque car nous n'avons pas encore lu le devis, donc pas encore signé le devis.

Finalement, le conseiller a dit que le devis sera envoyé à notre mail pour étudier et que nous devons venir demain à son bureau pour signer et donner un chèque de l'acompte.

Après nous avons un réflexe de ne plus confier à cette entreprise car le fait de nous forcer donner le chèque de l'acompte nous rendait de doute.

Le soir même mon mari a vérifié le mail par son téléphone et il y avait un mail envoyé avec pièce joint soit disant document signé mais il ne pouvait pas ouvrir ce fichier ,il se demande que c'était possible un document pour monter le dossier le dossier de demande d'aide énergétique. Après on a laissé tomber cette affaire. Après tous les jours , cette entreprise nous a contacté pour demander de venir à son bureau pour signer et donner le chèque d'acompte.

Nous ne donnons pas la suite car nous ne sont pas confiance à cette entreprise.

Aujourd'hui, nous avons reçu une lettre recommandée avec accusé de réception avec une pénalité de 9306 euros+ 18787.50 euros en raison de rupture de contrat en basant sur le devis soit disant signé mais alors nous n'avons rien signé.

Pourriez vous nous aider les démarches à suivre pour résoudre ce problème ?

Nous sommes vraiment perdus.

Cordialement

-----  
Par jodelariege

bonjour

vous pourriez contacter des lundi prochain une association locale de défense du consommateur qui, pour quelques dizaines d'euros de cotisation annuelle, étudiera votre dossier , vous conseillera et vous épaulera

avez vous par ailleurs une protection juridique? si oui contactez la

il ne faut jamais rien signer avant de lire le devis ,en général les mauvais démarcheurs demandent à signer ceci ou cela en disant que ce n'est pas un devis ;ils ne sont pas à un mensonge près

par ailleurs les aides de l'Etat type maprimrenov sont à demander avant de commencer les travaux et elles sont à demander par vous l'acheteur et jamais par l'entreprise

" le code de signer un document envoyé à notre téléphone pour activer le dossier. Nous avons donné le code envoyé sans rien vérifié ce qu'il fait sur son ordinateur."

Vous avez certainement signé le devis....

ne faites rien du tout avant d'avoir contacté soit votre protection juridique soit l'association de défense du consommateur

-----  
Par tranganna

Bonjour

Merci de votre réponse.

Nous n'avons pas l'habitude avec la signature électronique c'est pour ça nous étions imprudents.

Nous allons contacter avec notre protection judiciaire pour savoir comment faire dans les suites.

Merci encore de vos conseils.

Cordialement

-----  
Par jodelariege

avec plaisir et pensez à nous dire ce qui se passe ensuite; cela peut aider des lecteurs dans votre cas

-----  
Par tranganna

Re bonsoir

Je vous recontacte pour avoir vos conseils car j'ai vérifié mes assurances d'habitation et assurance de carte bleue, je n'ai pas soumis à la protection juridique. Pour service de consommation locale, près de chez nous il y a Que Choisir mais j'ai lu les commentaires sur l'internet, il n'y a pas d'avis positives en disant qu'il ne faut pas perdre du temps car pour la plupart des litiges il n'y a pas de solution proposée. Donc je voudrais savoir votre avis si je devrais prendre contact avec l'avocat par exemple sur ce forum il y a lê rubrique : besoin d'avocat.

Je suis mère de deux enfants très bas âges et mon mari et moi nous travaillons en temps plein et nous n'avons pas beaucoup de temps libre par exemple aller au bureau du service consommation local de chez nous qui est ouvert que 2 h par jours et 2 jours de la semaine.

Est ce que cela coûte très cher pour aller vers l'avocat? Est ce que cela donnera une solution ?

Merci encore de vos avis

Cordialement

-----  
Par jodelariege

un avocat coutera plus cher qu'une association de défense du consommateur

Que choisir est connue pour son sérieux mais il existe d'autres associations ,

allez aussi sur le forum de "60 millions de consommateurs"